

Séance du Conseil des EPF du 5 juillet 2018

Hausse modérée des taxes d'études

Les taxes d'études perçues à l'ETH Zurich et à l'EPFL n'augmenteront que de 300 francs par an au lieu de 500 comme cela était prévu initialement. C'est la décision prise par le Conseil des EPF à l'issue des procédures de consultation des institutions du Domaine des EPF et des offices fédéraux, après avoir effectué des clarifications internes concernant les mesures de soutien aux étudiants et rencontré des représentants de plusieurs partis politiques. Cette augmentation interviendra progressivement sur une période de deux ans à partir du semestre d'automne 2019. Dès 2020, poursuivre ses études dans l'une des deux EPF coûtera 1460 francs par an. Les taxes d'études dans les deux EPF continuent dès lors de figurer parmi les moins élevées de Suisse.

Berne, le 5 juillet 2018 – Lors de sa séance du 5 juillet 2018, le Conseil des EPF a décidé d'augmenter les taxes d'études de 300 francs par an, revoyant de ce fait à la baisse l'augmentation annuelle initialement fixée à 500 francs. Cette augmentation interviendra progressivement sur deux ans à raison de 150 CHF par an dès le semestre d'automne 2019. Poursuivre ses études dans l'une des EPF coûtera 1460 francs par an à compter du semestre d'automne 2020. Deux procédures de consultation, l'une au sein du Domaine des EPF et l'autre auprès des offices fédéraux, ainsi qu'une rencontre avec les étudiants des deux EPF et des discussions avec des représentantes et représentants de plusieurs partis politiques ont précédé cette décision. De plus, le Conseil des EPF a effectué des clarifications en interne concernant les mesures de soutien aux étudiants.

Le Conseil des EPF est convaincu de l'adéquation de cette adaptation des taxes d'études perçues à l'ETH Zurich et à l'EPFL, qu'il juge modérée et socialement supportable. Les étudiants reçoivent une formation d'excellente qualité à moindres frais et bénéficient ainsi des meilleures perspectives d'emploi. Après vérification interne, il s'avère que les étudiants disposent de suffisamment de possibilités pour obtenir une aide financière si nécessaire.

Des études qui restent abordables dans les deux EPF

Les taxes d'études annuelles de 1460 francs perçues à l'ETH Zurich et à l'EPFL à compter du semestre d'automne 2020 restent parmi les moins élevées de Suisse. Les deux EPF arrivent en effet derrière l'Université de la Suisse italienne (4000 francs par an), l'Université de Saint-Gall (2852 francs) et les universités de Bâle (1700 francs), Fribourg (1670 francs), Lucerne (1620 francs), Berne (1568 francs) et Zurich (1548 francs). La plupart des formations proposées dans les écoles supérieures sont sensiblement plus coûteuses. La dernière augmentation en date, qui remonte à 2004, a uniquement consisté en une adaptation au renchérissement.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

Téléphone +41 (0) 44 632 20 03

Mobile +41 (0) 79 636 94 64

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.